



**Animation SAGE :**

SYMBO - Annexe du Conseil Général, 12 rue Audouin-Dubreuil  
17400 Saint Jean d'Angély, Tel : 05 46 26 29 66 Fax : 05 46 26 29 70  
symboutonne@wanadoo.fr

Secrétariat UNIMA - ZI - Rue de Vaucanson  
17180 Périgny, Tel : 05 46 34 34 10  
Fax : 05 46 34 61 63 - unima@wanadoo.fr

# SYMBO

**Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de l'Eau  
Le 20 novembre 2007 à 14h  
A St Julien de l'Escap**

**Membres de la CLE présents**

Collège des élus

Bernard ROCHET  
Pierre DEBORDE  
Jean-Yves MARTIN  
Frédéric EMARD  
Philippe ANTONIN  
Bernard BELAUD  
Jacqueline BOUCHET

Jean BRILLOIT  
Jean-Claude CERF  
Philippe CHARLES  
Jean-Michel FRAPPE  
Michel GARNIER  
Thierry GIRAUD  
Antoine GRATADOUX

Michel GUERIN  
Michel GUILLOTEAU  
Jean-Marie HAYE  
Michel PLAIRE  
Jean-Claude SICARD  
Thierry TRICARD

Collège des usagers

Jean-Luc AUDE  
Patrick BERTHONNEAU  
René BINAUD

Bruno DEBOUARD  
Jacques FOUCHIER  
Michel LACOUTURE

Cédric TRANQUARD

Collège des représentants de l'Etat

Robert ROUQUETTE (sous-préfet de St Jean d'Y)  
Sylvie DUBOIS (DISE 17)  
Jean-François LEBOURG (DIREN)

Jean-François LUQUET (ONEMA)  
Sylvie MONGES (Agence de l'eau Adour Garonne)  
Johann PERTHUISOT (DISE 17)

Membres de la CLE ayant délégué un pouvoir

Les 2 représentants de la DISE 79 ont donné leurs pouvoirs aux 2 représentants de la DISE 17

**Membres de la CLE excusés**

Pierre-Olivier AUBOUIN  
Jean BAILLARGUET  
Colette BALLAND  
Daniel BARRE

Pierre BITEAU  
Corinne CAP  
Pierre DESCOUT  
Michel DOUBLET

François GORIOU  
Jean-Claude LARGEAUD  
Jean-Marie MOCQUET  
Ornella TACHE

## Invités présents

Guy ARNOUX  
Olivier AURIOL  
Louisette BAILLARGUET  
Manuella BROUSSEY  
Philippe CACLIN  
Yvon CAILLAUD  
Jean-Luc CONTRE  
François DALEME  
Abel DAUBIGNE  
Christian DAUNAS  
Philippe DELACROIX  
Jean-Louis DEMARCQ  
Yves DOURNAUD  
Claudia GARNIER  
James GAUTRON

Claude GENEAU  
Denis GORE  
Yves IZAMBARD  
Vincent KERBRAT  
Robert LACLIE  
Sylvain LAVAUUR  
Jacques LEPINE  
André MAGNIANT  
Joëlle MARIEN  
François MARTIN  
Claude MATARD  
Michel NEAU  
Michel PIFFETEAU  
Clément PRAILLE  
Jean ROBERT

James ROUGER  
Monique ROY  
Bernard SABOURAULT  
Jacques SEURBIER  
Yves SICARD  
Jean-Claude SILLON  
Florent STAUDT  
Jean-Claude TABUTEAU  
Henri TEXIER  
Serge VERNOUX  
Michel VETEAU  
Henry VINA  
Kleber VINET  
Pascal VOIX

**Président de séance :** Bernard ROCHET

**Secrétaire de séance :** Jean-Yves MARTIN

Le quorum étant atteint, M. ROCHET ouvre la séance à 14h30. Il accueille les membres de la CLE et les invités et les remercie de leur présence.

Pour des raisons pratiques, M. ROCHET demande à l'assemblée de bien vouloir inverser les deux premiers points de l'ordre du jour (approbation du PV précédent et présentation de l'étude sur les assecs).

### 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour : présentation de l'étude sur l'historique des assecs de la Boutonne et de l'analyse des impacts des usages anthropiques sur la ressource

M. ROCHET rappelle que le premier tome de l'étude a été envoyé aux membres titulaires de la CLE le 5 novembre 2007. Compte-tenu des délais très courts pour la rédaction du second tome, il a été envoyé par mail aux membres de la CLE ayant communiqué leur contact internet à la cellule d'animation du SAGE. Des exemplaires papiers sont distribués en séance pour les membres titulaires n'ayant pas été bénéficiaires de l'exemplaire électronique.

Il donne la parole à Mlle THIEUX pour présenter les résultats des études menées depuis le mois de janvier 2007.

Tout d'abord, Mlle THIEUX présente le calendrier des études. La première étude retraçant l'historique des assèchements des cours d'eau s'est déroulée de janvier à septembre 2007. La seconde étude relative à l'analyse des impacts des activités humaines sur les assèchements a été menée entre juillet et novembre 2007.

Les données ayant servi à établir l'historique des assèchements des cours d'eau ont été obtenues grâce à plusieurs méthodes différentes :

- Des réunions publiques ont été réalisées dans le but de recueillir le maximum de témoignages de riverains sur l'évolution des niveaux d'eau en période d'étiage. 74 personnes ont pu être contactées par ce biais.

- Des enquêtes individuelles ont permis de contacter une quarantaine de riverains n'ayant pas pu assister aux réunions publiques.
- Les associations et les syndicats locaux ont été contactés individuellement.
- Un important travail de recherche aux Archives Départementales a permis d'acquérir de nombreuses informations quant au comportement des cours d'eau depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.
- Une synthèse de données scientifiques a enfin été effectuée dans le but notamment de comparer l'évolution de la pluviométrie et de l'ETP à celle des débits des cours d'eau et à l'apparition des assèchements.

Après ces différentes investigations, une cartographie des assecs a été réalisée. Des cartes montrent les portions de cours d'eau en assec des années 1990 à 1997. Une carte générale présente par ailleurs la répartition des écoulements au moment de l'étiage au niveau des stations suivies par l'ONEMA, entre 1990 et 2006. Un tableau récapitulatif indique, pour l'ensemble des cours d'eau du bassin, l'évolution des assèchements (pas d'assèchement, assèchement exceptionnel ou assèchements récurrents) en fonction des périodes étudiées.

A l'issue de cette étude retraçant l'historique des assecs, on peut noter une forte concordance entre les témoignages des riverains, les données recueillies sur le terrain auprès des partenaires techniques et les documents d'archives. On observe un très net changement du comportement des cours d'eau au moment de l'étiage à partir des années 1970. Puis, à la fin des années 1980, les faibles débits estivaux semblent se généraliser sur le bassin. Ainsi, on note une augmentation du nombre de jours où le débit mesuré au Moulin de Châtres est inférieur au DOE après 1989. On observe également l'apparition brutale de débits pouvant être inférieurs au DCR à la même époque.

Mlle THIEUX présente ensuite les résultats de la seconde étude qui concernait l'analyse des impacts des activités humaines sur les assèchements des cours d'eau. Des cartes de localisation des sites de prélèvements d'eau pour l'eau potable et pour l'irrigation ont été réalisées. Les volumes consommés pour chaque usage ont été étudiés et l'évolution des consommations est présentée sous forme de graphique.

Outre les différents types de prélèvements, les travaux liés aux aménagements fonciers sur le bassin représentent un autre impact potentiel de l'homme sur les cours d'eau. Une carte répertoriant les travaux réalisés depuis les années 1970 a donc été réalisée à l'échelle du bassin entier. Les impacts probables dus à ces travaux sont de plusieurs ordres :

- augmentation du ruissellement,
- accélération de l'évacuation des eaux,
- baisse générale des hauteurs de ligne d'eau,
- enfoncement et déstructuration du lit (modification de la relation nappe-rivière).

Ces différents impacts ont un effet cumulatif particulièrement visible en période d'étiage.

Suite à l'analyse de ces problématiques, plusieurs constats peuvent être faits :

- L'apparition des assèchements généralisés sur le bassin versant de la Boutonne a une origine multifactorielle.
- L'impact direct des travaux engagés sur les cours d'eau combiné aux prélèvements importants durant la période estivale et à l'aménagement global du bassin versant sont à l'origine de ce phénomène.
- Une action cohérente sur la base de ces trois facteurs permettrait une nette amélioration de la situation des cours d'eau à l'étiage.

Ainsi, afin de résoudre ces apparitions récurrentes d'assèchements et de respecter le bon état quantitatif imposé par la DCE en 2015, un programme d'actions est proposé en cohérence avec les

articles du SDAGE, du PGRI... Les mesures préconisées sont principalement issues du SAGE Boutonne. Sont proposées :

- des actions de restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques,
- des actions sur les niveaux d'eau,
- des actions sur les prélèvements,
- des actions sur l'aménagement du bassin versant,
- des indicateurs de suivi des assèchements.

Ces conclusions sont issues des réflexions de la commission gestion quantitative qui s'est réunie à plusieurs reprises sur le sujet.

M. ROCHET remercie l'ensemble des riverains, des élus et des partenaires ayant participé à ces études. Les membres de la CLE et les invités n'ont pas de remarques ou de questions particulières suite à la présentation. Ils approuvent le travail effectué et soulignent sa qualité.

### **2<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour : approbation du précédent PV**

M. ROCHET rappelle que le compte-rendu de la séance plénière de la CLE du 11 septembre 2007 a été envoyé le 10 octobre 2007.

Aucune remarque n'est soulevée, le PV est adopté à l'unanimité.

### **3<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour : discussion et approbation de l'évaluation financière du SAGE**

M. ROCHET indique qu'un document de travail de l'évaluation financière du SAGE a été envoyé aux membres titulaires de la CLE le 05 novembre 2007. Ce document a été discuté en bureau de la CLE le 06 novembre. A l'issue de cette réunion et grâce à la collaboration de quelques partenaires, des modifications ont été apportées au document. Elles sont présentées ce jour dans le détail.

M. ROCHET donne la parole à Mlle BROUSSEY pour présenter les principes de l'évaluation financière du SAGE.

La méthodologie suivie repose sur une évaluation financière basée sur 10 ans de mise en œuvre du SAGE, avec une évaluation intermédiaire à 5 ans. Des coûts directement imputables au SAGE ont été différenciés des coûts indirects, imposés par l'application de mesures réglementaires de niveau supérieur. Les hypothèses de chiffrage retenues sont principalement celles utilisées par l'Agence de l'eau Adour Garonne. Des contacts nombreux avec les gestionnaires locaux ont permis de transposer certains calculs en fonction des spécificités du bassin. Enfin, une majoration de 10% a été effectuée sur le total du coût évalué pour tenir compte de l'évolution des prix et d'éventuels surcoûts non comptabilisés.

M. ROCHET présente le document de l'évaluation financière. Il lit précisément à l'assemblée toutes les modifications qui ont été apportées grâce aux contributions des différents partenaires.

Les principales modifications ayant entraîné des questions ou des débats sont explicités ci-dessous.

L'introduction détaillant la méthodologie suivie pour l'évaluation financière a été développée notamment pour expliquer le chiffrage intermédiaire à 5 ans.

## CHAPITRE 1

*Mesure 1.9*: les services de police de l'eau ne peuvent pas être considérés comme des « maîtres d'ouvrage ». Il convient donc pour certaines mesures de modifier l'intitulé « maître d'ouvrage pressenti » par « porteur de l'action pressenti ».

M. VINA s'interroge sur les organismes compétents en matière de police de l'eau selon les départements. Sur les Deux-Sèvres, la DDAF est chargé de cette mission sur l'ensemble du département à l'exception du marais poitevin où c'est la DDE. En Charente-Maritime, la DDE s'occupe de la zone littoral et la DDAF du reste du département. La zone du marais poitevin est gérée par la DDE 79.

*Mesure 1.14*: M. DELACROIX souligne l'importance des coûts liés aux MAE de désirrigation et s'interroge sur les différences de coût avec le rapport provisoire de début novembre. M. ROCHET répond que les volumes pris en compte ont été revus car les volumes prélevables calculés dans le cadre du PGE ne tiennent compte que de la période estivale alors que les volumes prélevés intégraient également la période printanière. Par ailleurs, Mme PERTHUISOT rappelle que les MAE proposées dans le cadre du Programme de Développement Rural Hexagonal sont des mesures de désirrigation totale. L'irrigation doit donc être totalement abandonnée sur les parcelles concernées par ces MAE. Or, les calculs initiaux prenaient en compte une « simple » réduction de 2/3 des volumes sur ces parcelles.

*Mesures concernant les retenues de substitution*: M. F. MARTIN indique que la Région est un partenaire financier pour le projet des Deux-Sèvres à la condition qu'un comité local consultatif, qui ne soit pas une émanation de la CLE, suive la gestion des retenues.

A l'issue de la lecture du chapitre 1, M. ROCHET demande à l'assemblée s'il y a des questions ou des remarques. Aucune suggestion n'étant soulevée, M. ROCHET demande aux membres de la CLE de passer au vote de ce premier chapitre.

=> 1 voix contre

=> 0 abstention

=> 34 voix pour

## CHAPITRE 2

*Mesure 2b.4*: la DISE 17 insiste sur le caractère réglementaire obligatoire de la mise en place des bandes enherbées.

*Mesure 2b.8*: Mme MONGES souligne l'ampleur des coûts de mise en œuvre des MAE pour restaurer la qualité des milieux. Elle rappelle que ces coûts sont équivalents à ceux calculés dans le cadre du programme de mesures du bassin de la Boutonne réalisé par la commission territoriale Charente. La différence repose sur les délais de réalisation. La présente évaluation financière est basée sur des efforts concentrés sur 10 ans alors que le programme de la commission territoriale Charente s'étend sur 20 ans. Mme MONGES souligne l'importance de cette étude qui permet de se rendre compte de l'ampleur des travaux qu'il conviendra de réaliser pour tendre vers le bon état des eaux. Elle rappelle que cette évaluation ne correspond pas à un plan d'actions. Elle insiste également sur les échéances européennes qui imposent une restauration de la qualité des milieux dans des délais particulièrement courts.

M. DELACROIX fait part de son scepticisme quant à la mise en œuvre d'un programme aussi coûteux. M. ROCHET lui rappelle que cet exercice a tout d'abord un but pédagogique qui doit montrer à tous les gestionnaires et aux particuliers l'importance des efforts à fournir.

M. JY MARTIN insiste sur l'importance de cette évaluation financière sincère qui montre l'ampleur de la tâche. Elle permettra d'éviter les surprises au moment de la mise en œuvre des mesures. Il rappelle que la mise en œuvre du SAGE, même si elle est coûteuse, sera encore plus onéreuse dans le futur si rien n'est commencé aujourd'hui.

M. le sous-préfet partage la frayeur de M. DELACROIX à la vue de ces chiffres et insiste sur l'importance du préalable pédagogique expliquant la démarche suivie et la finalité de l'étude. Il souligne qu'il était important de mener ce débat pour que les objectifs de l'étude soient compris et partagés par tous.

*Mesures 2b.14 et 2b.17*: les matières de vidange ne sont pas traitées en déchetterie mais dans les stations d'épuration. Le chiffrage de la mesure 2b.17 entre donc dans le chiffrage global des travaux d'assainissement (mesure 2b.10). En revanche, le traitement des DTQS (Déchets Toxiques en Quantités Dispersées) requiert l'acquisition d'équipements spécifiques dans les déchetteries les recevant. Le chiffrage provisoire de la mesure 2b.17 qui prévoyait ces équipements correspond donc plutôt au chiffrage de la mesure 2b.14 qui demande aux industries de collecter et traiter leurs déchets.

*Mesures 2b.20 et 2b.21*: Mme MONGES rappelle que les réseaux de suivi préconisés par le SAGE serviront également à mesurer l'impact des actions mises en œuvre.

A l'issue de la lecture du chapitre 2, M. ROCHET demande à l'assemblée s'il y a des questions ou des remarques. Aucune suggestion n'étant soulevée, M. ROCHET demande aux membres de la CLE de passer au vote de ce deuxième chapitre.

=> 1 voix contre

=> 0 abstention

=> 34 voix pour

### **CHAPITRE 3**

*Mesure 3.12*: Mme PERTHUISOT indique que le tir aux ragondins est pratiqué de manière coordonnée en Charente-Maritime.

*Mesure 3.26*: Mme MONGES indique que l'agence de l'eau ne finance pas l'élaboration des PPR qui doivent être réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'Etat.

*Mesure 3.32*: Mme MONGES rappelle que la mise en place d'une gestion rigoureuse de la pêche à la civelle répond également à la demande de l'Union européenne de réaliser des plans de sauvegarde de l'anguille.

*Mesure 3.39*: M. CERF s'interroge sur les possibilités d'aménager des chemins de randonnées le long de la Trézence, sur les terrains privés. M. ROCHET répond que les itinéraires sont principalement établis grâce à des conventions de passage avec les propriétaires privés. Sur le secteur, l'entretien des chemins incombe à la communauté de communes, à travers notamment le travail des associations d'insertion.

A l'issue de la lecture du chapitre 3, M. ROCHET demande à l'assemblée s'il y a des questions ou des remarques. M. FOUCHIER rappelle que l'étude sur l'historique des assèchements des cours d'eau a proposé la restauration hydromorphologique de la Brédoire et la Nie par exemple et il regrette que ces actions ne soient pas explicitées dans l'évaluation financière. Le chiffrage de ce type de travaux est inclus dans la mesure 3.3 du SAGE qui recommande la coordination des interventions de restauration et d'entretien des cours d'eau.

M. ROCHET demande aux membres de la CLE de passer au vote de ce troisième chapitre.

=> 1 voix contre

=> 0 abstention

=> 34 voix pour

#### **CHAPITRE 4**

*Mesure 4.7:* Mme MONGES rappelle que le contrat de rivière ne se limite pas aux travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau. Il requiert l'engagement des partenaires sur différents types d'actions avec par exemple des mesures pour l'assainissement. Il convient par ailleurs d'ajouter les fédérations de pêche et les syndicats intercommunaux en tant que partenaires techniques.

A l'issue de la lecture du chapitre 4, M. ROCHET demande à l'assemblée s'il y a des questions ou des remarques. Aucune suggestion n'étant soulevée, M. ROCHET demande aux membres de la CLE de passer au vote de ce quatrième chapitre.

=> 1 voix contre

=> 0 abstention

=> 34 voix pour

Le graphique reprenant le chiffrage global du SAGE par année et par maître d'ouvrage semble peu judicieux. En effet, la somme des coûts par maître d'ouvrage dépasse le chiffrage global du SAGE puisque certaines mesures concernent à la fois plusieurs maîtres d'ouvrage. Il est donc convenu de ne pas faire apparaître ce graphique. En revanche, le graphique indiquant le chiffrage par années et par type de mesures est intéressant.

Suite à ces débats, aucune remarque complémentaire n'est émise. L'évaluation financière présentée est validée par la CLE en tenant compte des modifications apportées en séance, avec 34 voix pour et 1 contre.

M. ROCHET interroge M. BINAUD sur les raisons qui le poussent à voter systématiquement contre le projet de SAGE ou les études s'y rapportant.

M. BINAUD répond que cette évaluation a manifestement été réalisée par des personnes ne payant pas d'impôt. Il indique que les travaux sur les cours d'eau sont néfastes pour les écosystèmes aquatiques et que les rivières n'ont besoin d'aucune intervention de l'homme.

M. ROCHET regrette que les représentants de SOS rivières soient toujours les seuls membres de la CLE à s'opposer au projet alors que l'ensemble des acteurs de terrain et des partenaires approuve le travail réalisé.

#### **4<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour : explication des étapes suivantes de l'approbation du SAGE, avec notamment la demande d'ouverture de la consultation du public au Préfet**

M. ROCHET rappelle ensuite les opérations à venir avant une nouvelle approbation du SAGE par arrêté préfectoral.

Suite à la présente réunion, une demande de lancement de la consultation du public va être formulée auprès du Préfet de Charente-Maritime. Elle pourra débiter dans les 131 communes du bassin

dès que l'avis préfectoral sur le rapport environnemental sera émis (le rapport environnemental avait été soumis au Préfet le 19 septembre).

Les documents soumis à la consultation du public seront :

- les documents préparatoires et explicatifs reprenant les grandes étapes de l'élaboration du SAGE,

- le projet de SAGE,
- le rapport environnemental et l'avis du Préfet,
- l'évaluation financière du SAGE,
- l'avis des collectivités.

Ils seront à la disposition du public dans les 131 communes du bassin, dans les préfectures et la sous-préfecture de St Jean d'Y. Les documents seront également téléchargeables au format électronique sur la page web de la CLE.

A l'issue de la consultation du public, les éventuelles remarques seront recueillies et intégrées au projet de SAGE. La CLE devra ensuite approuver définitivement le projet de SAGE et demander son approbation préfectorale.

### **Questions diverses**

Aucune question diverse n'étant soulevée, M. ROCHET remercie les membres de la CLE et les invités de leur présence et lève la séance à 16h30.

Le Président de la CLE  
Bernard ROCHET

